

## Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de cotisations sociales des travailleurs indépendants, n° [2880](#)

*Le présent projet de loi porte deux améliorations en matière de cotisations sociales des travailleurs indépendants.*

*Il est premièrement proposé d'ajouter dans le statut social des travailleurs indépendants quatre nouveaux seuils de réduction des cotisations sociales provisoires pour toutes les catégories de travailleurs indépendants, afin que le régime pour travailleurs indépendants soit assoupli et qu'on puisse encore mieux faire correspondre les cotisations provisoires à la réalité de l'année même.*

*En effet, il s'est avéré dans la pratique que les seuils actuels ne suffisent pas.*

*Cette mesure porte ses effets sur les cotisations provisoires à partir de 2018.*

*Le projet consiste, deuxièmement, à abaisser le seuil de revenus qui sert de base de calcul pour la cotisation minimale définitive des indépendants "starters" à 6 997,55 euros (montant en 2018) au lieu de 13 550,50 euros (montant en 2018), durant leurs quatre premiers trimestres consécutifs d'assujettissement à titre principal et à introduire durant cette même période deux nouveaux seuils dans le cadre de la réduction des cotisations provisoires.*

*Dans le projet, est considéré comme starter, l'indépendant à titre principal qui débute ou reprend une activité indépendante à la condition de ne pas avoir été assujetti à titre principal au cours des vingt trimestres civils qui précèdent le début ou la reprise de l'activité indépendante.*

*Au 1er avril 2018, cette mesure s'appliquera à tout indépendant qui se trouve au 2ème trimestre 2018 dans son premier à quatrième trimestre d'activité.*

*En ce qui concerne l'octroi de prestations sociales, cette nouvelle cotisation minimale ouvre les mêmes droits aux mêmes conditions que la cotisation minimale actuelle.*

*L'insertion de ce nouveau seuil minimal implique aussi quelques adaptations techniques dans la législation relative à la Pension Libre Complémentaire pour les Indépendants et dans la législation en matière de droit passerelle.*

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 2880 est adopté par 138 voix

**Vote nominatif : 005**

Oui	138
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Casier Youro, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chabot Jacques, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Clarinval David, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demon Franky, De Roover Peter, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dispa Benoît, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Geerts David, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Grovonijs Gwenaëlle, Gustin Luc, Hedebouw Raoul, Heeren Veerle, Hellings Benoît, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kitir Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luykx Peter, Maingain Olivier, Massin Eric, Mathot Alain, Metsu Koen, Muylle Nathalie, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Poncelet Isabelle, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooen Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thoron Stéphanie, Top Alain, Turtelboom Annemie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van der Maelen Dirk, Van de Velde Robert, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----